

## COMPTE RENDU DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE DU 28 MARS 2024

Le 28 mars 2024 s'est tenue une réunion de la Formation Spécialisée.

Elle s'est déroulée de 9h00 à 17h00.

Les points de l'ordre du jour n'ayant pas pu tous être abordés sur la seule journée du 28, cette formation spécialisée a été prolongée le mardi 09 avril 2024.

Et pour cause, l'ordre du jour était plus que dense... Il y avait 8 points à l'ordre du jour (plus les questions diverses) et en particulier un point sur le droit d'alerte du SIP de Céret.

Après lecture de notre liminaire, nous avons attaqué les débats.

À la demande du Président, nous avons commencé par le point 4, à savoir :

### **4. Point sur le droit d'alerte du SIP de CERET**

Ce seul point a nécessité toute la matinée.

Suite au droit d'alerte et à l'intervention de l'Inspection du Travail, une demande d'expertise RPS a été demandée.

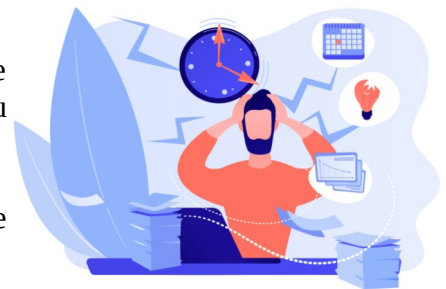
Après de longs débats, cette demande n'a finalement pas été soumise à délibération mais pourra éventuellement être reproposée si la situation venait à se redégrader après la réorganisation du service qui est en cours.

Il demeure que le collectif est fragilisé, démotivé, avec des demandes de télétravail pour s'extirper du collectif et un manque de confiance envers la Direction.

Après concertation, il a été décidé de mettre en place une « médiation de projet » assortie d'une intervention conjointe du médecin du travail et de l'assistante sociale.

Un premier contact sera fait courant juin puis en septembre.

Sans résultat probant d'amélioration de la situation, la demande d'expertise RPS reviendra à l'ordre du jour.



### **1. Présentation de la note d'Orientations Ministérielles 2024**

C'est Mme AMIEL qui nous a présenté cette note.

Les orientations 2024 sont regroupées en 6 axes qui seront déclinés en direction et qui feront l'objet d'un bilan en 2025 :

- améliorer la sécurité des agents et les accompagner lors d'évènements graves,
- recueil des risques professionnels via le nouvel outil : Prév'action,
- améliorer les CVT et l'organisation du travail,
- accompagner le retour des agents après maladie et en fin de carrière,
- formation sur les risques professionnels,
- maîtriser le risque amiante.

Un guide sera diffusé pour aider les différents acteurs de prévention à mettre en place des mesures et des actions visant à protéger les agents dans l'exercice de leurs missions.

Un marché national d'intervention de psychologues permettra d'apporter un soutien psychologique rapide aux victimes d'évènements graves, en complément de l'intervention du médecin de prévention et du service social local.

Mise en service d'un nouvel outil Prév'action pour l'évaluation des risques professionnels, et l'élaboration du plan de prévention directionnel.

Renforcement de la collaboration RH, médecin de prévention et assistante sociale pour assurer le suivi et le soutien des personnes fragilisées ou en difficulté, afin de prévenir le risque de désinsertion professionnelle.

Développement de la politique de formations et d'information pour la prévention des risques professionnels, introduction de la notion d'obligation pour des formations comme elles portant sur le risque incendie.

Maîtrise du risque amiante, DTA, repérage avant travaux par un organisme certifié, plan de prévention en cas de travaux pour éviter tous risques d'exposition des agents et des ouvriers à des matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiantes. L'ISST peut être sollicité pour un éclairage en ce domaine.

## 2. Présentation du Budget de la FS (matériel et actions)

Le budget alloué à la FS reste stable : 130 € par agents contre 127 € l'an dernier.

Le budget annuel 2024 s'élève à 67 431 € pour la DDFIP 66 dont 15 042 € consacré exclusivement à la formation.

Budget formation : 15 042 €, diverses formations ont été votées : habilitations électriques, l'assertivité, prévention incendie, formation PSC1, séances individuels avec un ostéopathe.

Budget matériel : 52 389 € (après déduction d'une réserve de 9 % pour l'Assistant de Prévention) : dalle de béton pour l'installation d'une pergola, matériels de bureau, souris verticales, screen light (lampe de bureau qui se fixent sur un écran), casques et gilets pour les vélos électriques.

Il reste à affecter 42 150,28 €. Des propositions de mettre en place des activités collectives dans le but de favoriser la cohésion entre agents sont en cours de réflexion.

## 3. Outils mis à disposition de la FS : fiches de signalement 2024 - accidents de service - RSST (Registre Santé Sécurité au Travail)

Un point a été fait sur les accidents de services. 4 ont été déclarés depuis le début de l'année 2024, relatif à des chutes ou à des accidents de trajet.



En ce qui concerne le Registre Santé Sécurité au travail, il est rappelé l'importance d'aller le remplir pour signaler toute problématique rencontrée susceptible de porter atteinte à la santé des personnels, à leur sécurité et à leurs conditions de travail.

Ce registre est accessible dans le bureau du gestionnaire du site. En cas d'incapacité matérielle pour y accéder, vous pouvez rédiger un mail à ce même gestionnaire, en mettant les services du BIL en copie.

Suite aux annotations :

Pour le SPFE, les moteurs des volets roulants doivent être changés, les devis sont en cours.

Un intervenant extérieur a procédé au nettoyage du système de climatisation, qui devrait mettre un terme à la panne, seul la remise en route du système permettra de vérifier que tout fonctionne bien. Le chauffage sera coupé le 29 avril, et la climatisation remise en service au plus tard au 15 mai.

Toujours au SPFE, les interrupteurs ont été vérifiés et normalement changés, d'un point de vue sécurité et conformité électrique.

Pour le SIE, la plaque au sol défectueuse et dangereuse sera enlevée et remplacée, ce qui nécessitera l'intervention d'une entreprise extérieure.

Pour toutes les problématiques de ménage, il faut les faire remonter via le registre SST. La direction vérifiera si le service rendu est conforme au contrat souscrit et ajustera avec le responsable de la société de nettoyage.

## 5. Présentation du protocole canicule

Afin d'éviter les couacs de l'été dernier lors de la mise en œuvre des mesures anti canicule, nous avons demandé la tenue d'un groupe de travail qui s'est tenu le 17 octobre 2023. Le but était d'élaborer un protocole qui ne donnerait lieu à aucune interprétation possible.

Malheureusement, le protocole proposé par la direction n'a pas satisfait les organisations syndicales, puisqu'il propose au final d'ouvrir simplement les centres à partir de 7h00. (Ce qui permettrait au mieux de partir à 15h27) et ne permet pas d'éviter les pics de chaleur.



Les OS ont essayé d'expliquer au Président l'importance de la mise en place d'une journée continue (avec une réduction du temps de travail) permettant ainsi d'atténuer les effets de la chaleur sur l'organisme aux heures les plus chaudes de la journée. Mais celui-ci considère que ce n'est pas réglementaire et s'est montré plus que « frileux ». Il a surtout peur qu'il y ait des abus ! Je vous laisse imaginer le résultat de la balance entre la santé des agents et le respect de l'horaire journalier réglementaire... Il estime pouvoir faire confiance aux chefs de service dans la gestion. C'est ce qui a été fait

l'an dernier avec des interprétations personnelles et une iniquité d'application du dispositif entre services, ce que nous voulions éviter...

Après un long débat, le Président a indiqué mettre ce sujet entre parenthèse. Ce point sera revu lors de la prochaine Formation Spécialisée.

## 6. Présentation de SIGNAL'FIP

Signal'fip se substitue aux fiches de signalement. On y accède via notre espace SIRHIUS, mes autres applications via de l'agent, au même titre que Ensap, Esteve, Frais de déplacement, Mouvrh ou Semafor.

Cette application permet la déclaration et le suivi de tous les incidents, incivilités, insultes et agressions, subis par les agents dans l'exercice de ses activités professionnelles.

**Solidaires Finances Publiques** ne peut que saluer la mise en place de ce nouvel outil par la DG, prônant la politique de la tolérance zéro en matière d'incivilités et d'agressions physiques et/ou verbales sur des agents.

En effet, la culture du signalement doit se développer et nous ne devons rien laisser passer dans un contexte anti-fonctionnaires, anti-État et où l'accomplissement de nos missions devient parfois compliqué.

Cependant, nous avons fait part de plusieurs observations concernant cette application et les limites qu'elle impose, puisque nous ne sommes plus destinataires des fiches de signalement.

Il est dommage que les membres de la FS ne soient pas acteurs dans le processus et il est contre productif que nous soyons mis à l'écart. Nous espérons une amélioration de l'application en ce sens.

## **7. Communication des résultats d'analyse des prélèvements amiante sur le site du Centre des Finances Publiques de Perpignan Côte Vermeille (sous réserve de la restitution du rapport par l'entreprise mandatée)**

Les analyses sont en ligne sur Novae dans le dossier chantier immobilier, Centre de la Côte Vermeille.

## **8. Questions diverses :**

– Gilets pare-balles : où en sommes-nous de la dotation locale ?

Nous attendons la réponse de la direction locale.

– Prévention : demande de présentation à l'ordre du jour de la prochaine instance !

– Point sur le signalement des conditions de vie au travail du Pôle Enregistrement au SPF.

– Analyse de la synthèse ministérielle de la Campagne d'Évaluation et de prévention des risques professionnels 2023.

– projection sur le départ des services Escarguel ?

Il n'y a pas de calendrier fixé pour le moment.

– Demande de communication du nombre de m<sup>2</sup> par service avec la projection des restructurations immobilières sur le site de la Côte Vermeille.

– Sujets ayant un impact direct sur les CVT : journée du 10 mai, rémunération des apprentis, affectations locales des agents de la DDFIP 66.

– Demande de définir un calendrier des instances sur les 6 prochains mois, voir jusqu'à la fin de l'année 2024.

– Demande de caler des visites de postes pour cette année : Nous proposons les sites de l'hôpital, du SGC d'Argelès, du site de Prades et du SGC de Perpignan.

Étude à discuter sur la réfection du réseau sanitaire sur le site de la Côte Vermeille.

***Vous êtes les premiers acteurs de votre santé  
et de votre sécurité au travail.***

***Prenez soin de vous et signalez-nous toutes  
dégradations de vos conditions de vie au travail !***

Vos représentants en Formation Spécialisée :

Titulaires : Franck Humbert, Vincent Paumard, Alain Chomeyrac, Valérie Joanchicoy.

Suppléants : Claudine Moreel, Denis Corratger, Hélène Rieubernet, Virginie Flamant.